

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le "FCP"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNIFED EPARGNE HORIZONS

FR0010444836

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du Groupe LA BANQUE POSTALE
Fonds Commun de Placement (« FCP ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, une performance supérieure à celle de son indice de référence, calculé coupons et dividendes réinvestis et, composé de 7% MSCI EMU + 0.5% MSCI Europe Ex EMU + 1% MSCI USA Large Cap + 0.5% MSCI AC Asia Pacific Free + 30% Barclays Euro Treasury 1bn Select Countries 5-7 yr + 8% IBOXX corporate euro + 3% ML HY euro + 50% Eonia.

OPC d'OPC. Il peut investir jusqu'à 100% de l'actif net en FIA et OPCVM.

Le FCP est géré dans une optique de risque plus axée vers une gestion défensive (marchés de taux) que vers une gestion offensive (marchés actions). La pondération entre l'exposition taux et actions est effectuée en fonction des opportunités de marchés.

La société de gestion organise chaque semaine un comité d'allocation d'actifs afin de discuter des perspectives à moyen terme des différentes classes d'actifs (arbitrage entre actions et taux) tout en restant dans les limites suivantes : l'exposition minimum sur les marchés obligataire et/ou monétaire est de 85% et l'exposition maximum sur le marché actions est de 15%.

Dans le cadre de la sélection d'OPCVM ou FIA de taux, la plupart des OPC sous-jacents sont gérés par la société de gestion. D'autres OPC sont sélectionnés sur des critères de performance (sur-performance de l'indice de l'OPC et pérennité de la performance) et sur des critères relatifs au risque (volatilité et volatilité relative à l'indice de l'OPC).

Dans le cadre de la sélection d'OPCVM ou FIA actions, la plupart des OPC sous-jacents sont gérés par la société de gestion. D'autres OPC peuvent être sélectionnés en fonction de leur qualité de gestion (couple rendement / risque, c'est-à-dire la régularité de la sur-performance par rapport à l'indice de référence, une volatilité relative limitée) et en fonction de leur style de gestion (croissance, valorisation, équilibre entre grandes, moyennes capitalisations).

Le FCP s'autorise à investir sur l'ensemble des catégories d'obligations, du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché. Les sources de performance potentielle proviennent de : -l'anticipation de l'évolution des taux -de l'arbitrage entre les différentes échéances des obligations afin de positionner le fonds sur les obligations présentant les meilleurs potentiels de performance - la gestion du crédit : la répartition entre les titres du secteur public et du secteur privé se fait selon les anticipations du gérant. La société de gestion conduit sa propre analyse interne sur la qualité financière des titres qu'elle sélectionne : l'objectif principal étant la sélection de titres présentant une bonne qualité financière. Les choix de titres s'inscrivent dans le cadre de limites en termes de maturité, de vie moyenne, d'appréciation interne de la qualité financière des investissements, de rating, et de dispersion par émetteur. La sensibilité du fonds va de 0 à 10.

Le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement). Les natures des interventions sont les suivantes : couverture et exposition des risques actions, taux, change. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120% de l'actif.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

L'affectation des résultats est capitalisation.

Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en J+2 ouvrés à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA est dans la catégorie 3. Cet indicateur de risque reflète l'exposition du FIA entre les marchés actions et les marchés de taux.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements. La dégradation de signature d'un émetteur d'obligations peut ainsi entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le fonds a investi.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

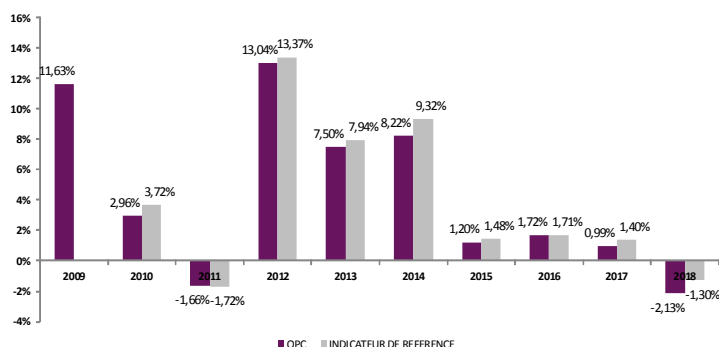
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ 0.20%.
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	■ 0.45% TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent, clos au 29/12/2017 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 30 mars 2007.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de vote, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2019.